

# Protestation au sujet de la situation du logement social, des réquisitions sociales à mettre en œuvre dans les Alpes-de-Haute-Provence & de l'expulsion du squat de « la gendarme rit » à Forcalquier...

**Tribunal.** Le conseil général a demandé par référé l'expulsion sans délai des occupants de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier.

## Les squatters sont «coupables de quoi ?»



Photographies de Marie Calmes et Yves Richié, merci à eux !

L'ancienne gendarmerie de Forcalquier, propriété du Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, est occupée depuis l'été dernier par une quinzaine de squatters qui y vivent et y développent des activités sociales et culturelles. Le **lundi 7 janvier 2013 à 14 heures**, le tribunal d'instance de Manosque traitera en audience de référé de la nouvelle demande d'expulsion sans délai du Conseil général.

Ce document (qui reprend largement la lettre ouverte du 29.12 avec quelques précisions rédigées par les squatters eux-mêmes) est une réponse argumentée à la lettre du Préfet aux squatters qui déclarait le 12 novembre dernier que la demande de réquisition du bâtiment par les résidents n'était pas recevable car « *la situation du logement [dans le département] ne permet de fonder ni en droit ni en opportunité une telle réquisition* »...

### **Comité de soutien au squat de « la gendarme rit »**

(Attac 04, CGT France Agrimer, CRIP, FASE, NPA, PCF, Quedal 04, Voie Prolétarienne, et citoyens)  
p.a. Attac 04, B.P. 56, 04300 Forcalquier

squat de « la gendarme rit » - 2 avenue de l'Observatoire, 04300 Forcalquier - <http://lagendarmerit.free.fr>



## **De la crise à la catastrophe**

En France, le chômage (350 000 chômeurs supplémentaires prévus d'ici la fin 2013), la précarité, la pauvreté se sont étendues ces dernières décennies. Ainsi 9 millions de personnes sont sous le seuil de pauvreté ; 13% sont contraints de renoncer à se soigner.

Plus de 3,6 millions de personnes sont mal logées ou vivent dans la rue. Sans compter les plus de 5 millions en situation de fragilité à court ou moyen terme dans leur logement.

Il manque 900 000 logements accessibles aux plus modestes. C'est cette situation qui conduit à l'existence de squats.

Le gouvernement vient d'annoncer dans son plan anti pauvreté la construction de 500 000 logements dont 150 000 logements sociaux. Il préconise que :

Pour obtenir une cession gratuite des terrains de l'État, il faudra inclure dans chaque réalisation 30% de logements très sociaux, c'est à dire du PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

Les logements seront déclarés vacants au bout d'un an – contre 18 mois précédemment) et pourront être réquisitionnés. On recense en France plus de 2,3 millions de logements vides (317 à Forcalquier ce qui représente une augmentation de 58 % depuis 10 ans !), un vrai scandale national alors que la fondation Abbé Pierre estime à plus de 200 000 les personnes qui vivent à la rue !

## **Une déception de plus**

Le député-président Gilbert Sauvan a approuvé le projet de loi de réquisition de sa ministre. Pourtant son attitude concernant le squat de l'ancienne gendarmerie de Forcalquier va à l'encontre de ces réquisitions et de la circulaire émise par la ministre de l'égalité des territoires et du logement : Cécile Duflot. Rappelons que la circulaire interdit l'expulsion sans relogement opposable des personnes reconnues prioritaires avec le titre de la loi sur le droit au logement opposable (Dalo).

## **Une question se pose : peut-on approuver une loi à l'assemblée nationale et agir à l'opposé sur le territoire où l'on a été élu et que l'on préside ?**

Cette attitude, venant de la droite n'aurait surpris personne ; venant de la gauche (l'autre député PS du département et maire de Forcalquier est dans le même cas), elle s'ajoute à la liste déjà longue des déceptions.

## **Situation du logement dans le sud du département**

La situation est particulièrement aberrante, dans le bassin de vie de Manosque et Forcalquier. On n'a jamais autant construit et pourtant, les logements sociaux manquent toujours. Pourquoi ?

Toutes les communes de 2 500 habitants (excepté Sainte Tulle) font le choix du secteur privé au détriment du secteur social et, lorsqu'elles construisent du logement social, le PLAI est écarté au profit du PLS (prêt locatif social) destiné aux classes moyennes supérieures et du PLUS (prêt locatif à usage social) qui s'adresse à des revenus faibles et moyens. Il faut inventer un nouveau modèle pour le logement social afin de l'adapter à des publics ayant des revenus très faibles, tout en respectant la mixité sociale. Il y a là un débat fondamental à mener.



## **Le squat de « la gendarme rit » : comment en est-on arrivé là ?**

Le bâtiment est resté à l'abandon près de 10 ans excepté une période d'occupation par une association, à titre gracieux. Ladite association est partie en 2009. Précédemment deux projets ont avorté sur l'ensemble du site appartenant à la mairie de Forcalquier et au C. G. :

- La construction de logements sociaux : le prix demandé par le C. G. était exorbitant.
- Le regroupement de tous les services publics a été abandonné lui aussi, car il était devenu démesuré et donc irréalisable vu les coûts engendrés.

## **La vérité doit être dite**

Pas plus les squatteurs que le comité de soutien ne s'opposent au projet de réhabilitation visant le regroupement des services du Centre Médico social (CMS) : les locaux peuvent être visités à tout moment, comme cela a déjà été précisé au C. G. : les squatteurs et le CRIPopulaire (membre du comité de soutien) l'ont confirmé lors d'une audience le 4 octobre en présence de messieurs Echalon, Clément et Adrian suivie d'un rendez-vous le 5 octobre avec le chef des services techniques et monsieur Roux (vice-président du C. G.). Plusieurs autres conseillers généraux sont opposés à une expulsion du squat mais malgré plusieurs tentatives d'ouvrir le dialogue, toutes nos demandes restent pour l'instant lettre morte...

## **La situation aujourd'hui**

Un appel à candidature lancé par le C. G. a retenu trois candidats, il reste donc à réaliser :

- Le choix du maître d'œuvre, pour cela un cahier des charges détaillé de l'opération doit être fourni aux trois candidats afin qu'ils puissent concourir : dessiner un projet et établir un budget.
- Lancer l'appel d'offres aux entreprises
- Rechercher des financements (le budget prévisionnel établi en 2008 est d'1,7 millions d'euros TTC).

Dans le meilleur des cas, la réhabilitation (avec présence ou pas des squatteurs dans les lieux) ne pourrait commencer qu'au cours de l'année 2014.

## **Le comité de soutien propose**

Qu'une réelle concertation s'engage entre le Conseil général, le comité de soutien et les squatteurs. Que ces derniers puissent rester dans les lieux jusqu'au début des travaux et qu'une décision de relogement soit prise pour l'ensemble des résidents.



## **Monsieur le Préfet méconnaîtrait-il la situation du logement dans son département ?**

Monsieur le Préfet, vous déclarez que « *le droit au logement s'applique pleinement sur notre territoire* » et que « *toutes les personnes ayant droit aux termes de la loi sont satisfaites dans le délai légal de 3 mois* ». Ceci est peut-être applicable dans le 04 pour la loi Dalo ; ça ne l'est sûrement pas, concernant le droit au logement notamment à Forcalquier.

Le déficit de logements sociaux est important : 200 à 300 demandes en attente à Forcalquier, dont entre 70 et 100 qui résident déjà dans la ville (chiffres de 2008).

La part de logements sociaux dépasse à peine les 10% à Forcalquier et les attentes peuvent durer parfois des années. Le fait d'écarter la construction de logements très sociaux fait que les prix des loyers (y compris en HLM) deviennent inaccessibles au plus grand nombre.

Exemple : à la Bastide du Béveron on trouve des loyers à 780 euros pour un T4 et 900 euros pour un T5. Résultat, de plus en plus, de foyers aux revenus modestes fuient nos villes et vont se loger dans les villages des alentours.

En clair, il faudrait doubler (dans le 04) la construction de logements sociaux, en veillant à respecter une mixité sociale et géographique.

**Voilà, Monsieur le Préfet un beau combat à mener, plutôt qu'une EXPULSION de cette ampleur qui serait une première dans le département dont vous avez la charge.**

### **Pas d'expulsion, sans relogement de tous les résidents de « la gendarmerie rit » !**



**Droit au logement contre droit de propriété au tribunal d'instance**  
Le référé relatif à l'occupation de l'ex-gendarmerie de Forcalquier était présenté hier

#### **Après la fin du monde - les survivants !**

Extrait du rapport n°4 (à paraître) sur la vie quotidienne de LaGendarmeRit internationale depuis les montagnettes révolutionnaires du Sud-Est.

Durant quelques jours, la population de Forcalquier avait disparu et nous étions persuadés que désormais nous pourrions squatter et vivre à notre aise où bon nous semble, c'était la fin des propriétaires...

Nous avons sagement commencé par utiliser la voie citoyenniste pour trouver une solution : lettres au maire, au Préfet, à la Ministre Mme Duflot pour demander l'application des réquisitions sociales votées par les sociaux démocrates du PS à l'Assemblée nationale, demande de rendez-vous auprès de M. Sauvan, président du C. G., auteur de la plainte à notre rencontre, mais ils ne veulent rien savoir de nos ridicules récriminations, car nous sommes des sales gosses, des crevards, des drogués, des branleurs, des chapardeurs, pas des citoyens, mais des résidus de la République avec lesquels on ne discute pas de comment se décide la dépense de l'argent public...

Peine perdue. Nous en sommes à envisager ... autre chose.

#### **Serons-nous assez ?**

Assez déterminés pour retourner « l'opinion publique » en notre faveur, c'est-à-dire rendre possible d'expérimenter des formes sociales qui se basent sur autre chose que le goût du lucre, de la servitude et de la rivalité ?